



## Convocation en justice tribunal correctionnel

-----  
Par Sharajm

Bonjour,

Après une GAV il y a quelques mois, mon mari vient de recevoir un mail du gendarme qui suit l'affaire (nous vivons à l'étranger) lui demandant de se présenter dans les prochaines semaines afin de lui notifier physiquement une convocation en justice.

Est-il possible qu'un avocat récupère la convocation ? Nous vivons très loin et faire des aller retour pour récupérer un papier puis devoir revenir pour le procès est compliqué mais surtout très coûteux.

Aussi est-il possible que comme lors de la convocation par l'officier de justice, il puisse être encore placé en GAV immédiatement ou alors avoir une interdiction de quitter le territoire ? Ou alors c'est vraiment uniquement pour remettre le papier qui indique la date du procès, donc aucune inquiétude à avoir ?

Merci infiniment pour vos retour.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez eu des réponses ici :

[url=https://www.forum-juridique.net/penal/delits/procedure-judiciaire/non-presentation-a-convocation-t43974.html]https://www.forum-juridique.net/penal/delits/procedure-judiciaire/non-presentation-a-convocation-t43974.html[/url]

-----  
Par Sharajm

Merci pour votre retour. Mais c'est la suite de l'affaire. Donc c'est pareil que pour une convocation par officier de justice ? Il faut impérativement se présenter ?

-----  
Par yapasdequoi

Une convocation n'est pas une invitation. Faut y aller.

-----  
Par Sharajm

De part votre réponse j'en conclus que même un avocat ne peut se présenter. Soit. Merci pour votre retour.